

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 13 juillet 2009, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois d'avril 2009 sous la présidence du Mexique (voir annexe), établi sous la responsabilité de ma délégation à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Claude **Heller**



**Annexe à la lettre datée du 13 juillet 2009 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent du Mexique auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité  
sous la présidence du Mexique (avril 2009)**

**Introduction**

Lorsque l'Ambassadeur Claude Heller, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, a assuré la présidence du Conseil de sécurité, le programme de travail était chargé. Tout au long du mois, le Mexique a contribué à rapprocher les points de vue et à inciter les membres du Conseil à se concerter au moment de prendre d'importantes décisions.

En avril 2009, le Conseil a examiné 22 points de l'ordre du jour concernant l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et le Moyen-Orient.

Il a tenu au total 35 séances, dont 15 consultations officieuses, 17 séances officielles et 2 séances qui ont revêtu la forme novatrice d'un dialogue interactif officieux. En outre, une séance organisée selon la formule Arria a été consacrée aux enfants et aux conflits armés, et des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales intéressés par cette question y ont participé.

Trois débats publics ont eu lieu, sur la situation en Haïti, sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales : médiation et règlement des différends, et sur les enfants et les conflits armés, ce dernier débat ayant été présidé par la Ministre des affaires étrangères du Mexique, Patricia Espinosa Cantellano.

Le Conseil a adopté 17 décisions, dont 2 résolutions relatives à la prorogation du mandat d'opérations de maintien de la paix, 7 déclarations du Président et 3 communiqués de presse. En outre, son président est intervenu à cinq reprises dans les médias pour faire des déclarations au nom de ses membres.

**I. Afrique**

**Côte d'Ivoire**

Le 28 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Choi Young-jin, qui a présenté le vingtième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/196). M. Choi a souligné que l'ONUCI s'employait principalement à appuyer le processus électoral et indiqué que pour que l'organisation des élections progresse plus rapidement, il faudrait que les principaux acteurs fassent montre d'une grande volonté politique.

À l'issue de la séance, le Conseil a tenu des consultations officieuses au cours desquelles le Mexique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004), a fait un bref récapitulatif des travaux du Comité. Les membres du Conseil ont ensuite eu un échange de vues.

### **Djibouti et Érythrée**

À l'occasion de consultations tenues le 7 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a déclaré que l'Érythrée avait refusé d'admettre l'existence d'un différend frontalier et rejeté catégoriquement la résolution 1862 (2009) du Conseil de sécurité. Il a ajouté que le Secrétaire général allait se tenir en contact avec les parties dans le but de rechercher un moyen de progresser sur la question.

Les membres du Conseil ont déploré que l'Érythrée ne respecte pas les dispositions de la résolution 1862 (2009) et se sont inquiétés du refus signifié par ce pays de nouer le dialogue ou d'accepter les bons offices du Secrétaire général. Ils ont engagé le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à continuer d'œuvrer en faveur du rapprochement et de la médiation et prié le Secrétaire général adjoint de tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation.

Le 16 avril, à l'issue de consultations officieuses, le Représentant permanent du Mexique, Claude Heller, a rendu compte aux membres du Conseil de la réunion qu'il avait tenue, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, avec le Représentant permanent de l'Érythrée à la suite de la conclusion d'un accord le 7 avril. Il a également informé le Conseil sur sa rencontre avec le Représentant permanent de Djibouti. Les membres du Conseil ont indiqué qu'ils examineraient cette question dans quelques semaines, à la lumière d'un exposé actualisé sur l'action menée par le Secrétariat auprès de l'Érythrée.

### **Guinée-Bissau**

Le 8 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), Joseph Mutaboba, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS (S/2009/169). Le Représentant a déclaré que les autorités publiques avaient constitué une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur l'assassinat du Président de la République et du chef d'état-major, et qu'il était indispensable d'appliquer les dispositions de la Constitution si l'on entendait faire progresser le processus démocratique. À l'issue de la séance, le Conseil a tenu des consultations officieuses au cours desquelles les membres ont eu un échange de vues.

Le 9 avril, le Président a donné lecture d'une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/6). Le Conseil y prenait note du communiqué publié par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), selon lequel il fallait déployer des contingents militaires et des unités de police pour assurer la protection des institutions républicaines et des autorités, ainsi que du processus électoral, et il invitait la CEDEAO à œuvrer en coordination avec le Gouvernement bissau-guinéen.

**République démocratique du Congo**

Le 9 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, Alan Doss, qui a présenté le vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2009/160). Le Représentant spécial a souligné que la situation s'était nettement améliorée, en particulier après la signature d'un accord entre le Gouvernement et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), et déclaré que la MONUC avait besoin de contingents plus importants et de davantage de matériel pour pouvoir s'acquitter du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1856 (2008). Il a en outre rendu compte du progrès des opérations menées contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui, comme l'Armée de résistance du Seigneur, s'en étaient prises à la population civile.

À l'issue de la séance, le Conseil a tenu des consultations officieuses au cours desquelles ses membres ont eu un échange de vues, puis ont adopté une déclaration à la presse dans laquelle ils ont salué l'accord conclu entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le CNDP, appuyé les opérations planifiées et menées conjointement par les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUC contre les FDLR, manifesté leur inquiétude face à la poursuite des violations des droits de l'homme dans le pays, et souligné qu'il importait de réformer le secteur de la sécurité.

**Madagascar**

Au cours de consultations officieuses tenues le 7 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation à Madagascar. Les membres du Conseil ont appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général et l'Union africaine pour trouver une issue à la crise et demandé que l'ordre constitutionnel soit rétabli sans tarder.

**Sahara occidental**

Le 22 avril, le Conseil a tenu une séance privée avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), au cours de laquelle le Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, a communiqué des renseignements au Conseil et aux pays fournisseurs de contingents.

Le même jour, lors de consultations officieuses, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, et de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, S. E. M. l'Ambassadeur Christopher Ross, établi à partir du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2009/200 et Corr.1).

Le 30 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1871 (2009), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MINURSO. Cette résolution comprend de nouveaux éléments qui ont trait à la dimension humaine du conflit.

**Somalie**

Le 9 avril, le Président du Comité des sanctions créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, S. E. M. l'Ambassadeur Claude Heller, a fait au Conseil un exposé sur les travaux du Comité, conformément à la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Comité est prié de communiquer au moins tous les 120 jours un rapport sur ses travaux.

**Soudan**

Le 23 avril, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), au cours de laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la MINUS, Ashraf Jehangir Qazi.

Le 23 avril également, lors de consultations officieuses, le Représentant spécial a présenté le rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/211).

Le 30 avril, le Conseil a adopté, par consensus, la résolution 1870 (2009), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MINUS.

**Tchad et République centrafricaine**

Le 24 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2009/199). Le Sous-Secrétaire général a mis l'accent sur l'absence de progrès accomplis vis-à-vis de l'acquisition du matériel nécessaire à la MINURCAT, sur l'évolution de la situation politique au Tchad et sur l'état des relations entre le Tchad et le Soudan.

À l'issue de la séance, le Conseil a tenu des consultations officieuses au cours desquelles ses membres ont exprimé leurs vues au sujet de la situation sur le terrain. Les membres du Conseil ont salué la passation des pouvoirs entre la Force de l'Union européenne (EUFOR) et la MINURCAT et ils sont convenus qu'une amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan était indispensable pour la stabilisation de la région et le déploiement intégral de la MINURCAT.

**Darfour**

Le 27 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), Rodolphe Adada, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur le déploiement de la MINUAD (S/2009/201). M. Adada a indiqué que le conflit au Darfour était jugé de faible intensité, puis il a décrit les principales menaces pesant sur la stabilité au Soudan. Cet exposé a été suivi de consultations officieuses au cours desquelles les membres ont eu un échange de vues. Certains membres se sont opposés à ce que l'on dise du conflit qu'il était « de faible intensité ».

## **II. Amérique latine et Caraïbes**

### **Haïti**

Le 6 avril, le Conseil a tenu un débat public pour examiner la question concernant Haïti et le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2009/129).

Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, Hédi Annabi. À l'issue de cet exposé et du débat consacré à la question, le Conseil a entendu des déclarations du Président du Conseil économique et social et des représentants de l'Organisation des États américains, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, du Fonds monétaire international, du Programme alimentaire mondial et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Conseil a entendu des déclarations du Représentant permanent de l'Uruguay, au nom du Groupe des amis d'Haïti, et des représentants de 12 autres délégations. Il a ensuite entendu une déclaration du Représentant permanent d'Haïti, qui a remercié le Mexique d'avoir organisé un débat public sur la question concernant son pays.

À l'issue de la séance, le Président a fait une déclaration (S/PRST/2009/4). Le Conseil s'y félicitait des progrès accomplis dans les cinq domaines essentiels pour la consolidation de la stabilité en Haïti, notait avec préoccupation les défis à relever en matière de développement économique et social, réaffirmait que la sécurité devait aller de pair avec le développement économique et social pour permettre à Haïti d'instaurer durablement la stabilité, et réaffirmait également son ferme soutien à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'action qu'ils menaient pour renforcer la stabilité et améliorer la gouvernance en Haïti.

## **III. Asie**

### **République populaire démocratique de Corée**

Le 5 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses consacrées au tir d'un missile par la République populaire démocratique de Corée.

À l'issue de ces consultations, le Président a informé les journalistes que le Conseil s'était réuni pour examiner cette situation critique et entendre les préoccupations de ses membres.

Le 11 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses pour examiner un projet de déclaration du Président, à la suite de quoi son président a pris la parole devant la presse.

Le 13 avril, lors d'une séance publique tenue dans le cadre de l'examen de la question intitulée « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/7), dans laquelle celui-ci condamnait le tir effectué le 5 avril 2009 par la République populaire démocratique de Corée, qui contrevenait à la résolution 1718 (2006), réaffirmait que la République populaire démocratique de Corée devait observer strictement les obligations que lui imposait la résolution 1718 (2006), exigeait que la République populaire démocratique de Corée s'abstienne de tout nouveau tir,

décidait d'ajuster les mesures qu'il avait imposées par le paragraphe 8 de sa résolution 1718 (2006) en désignant les entités et les marchandises impliquées dans le tir, et demandait que les négociations à six reprennent rapidement.

Le 24 avril, le Président du Conseil a reçu une lettre du Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), l'informant de la décision prise par le Comité au sujet de la désignation d'entités et de marchandises.

### **Sri Lanka**

Le 22 avril, le Conseil a tenu un « dialogue interactif officieux », en présence du Représentant permanent de Sri Lanka, pour examiner la situation humanitaire à Sri Lanka.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général à Sri Lanka, Vijay Nambiar, a rendu compte au Conseil des résultats qu'il avait obtenus lorsqu'il s'était rendu dans ce pays, indiquant qu'il avait pour mission à cette occasion de proposer au Gouvernement sri-lankais que du personnel des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge soit envoyé à Sri Lanka pour appuyer la fourniture d'une aide humanitaire aux victimes du conflit et aux personnes déplacées.

À l'issue de cette rencontre, le Président s'est adressé à la presse et il a signifié la préoccupation du Conseil face à la situation qui régnait à Sri Lanka.

Lors de consultations officieuses tenues le 24 avril au titre des « Autres questions », le Conseil a examiné la situation humanitaire à Sri Lanka, à la suite de quoi son président s'est adressé à la presse.

Le 30 avril, le Conseil a tenu un autre dialogue interactif officieux, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a fait un exposé au Conseil au sujet du voyage qu'il avait fait à Sri Lanka du 25 au 27 avril. Le Représentant permanent de Sri Lanka a lui aussi participé à ce dialogue. À l'issue de la rencontre, le Président du Conseil s'est adressé à la presse pour exposer la position des membres du Conseil.

Le Président a indiqué à cette occasion que les membres du Conseil étaient préoccupés par la situation humanitaire dans le nord-est de Sri Lanka, qu'ils condamnaient l'utilisation de civils comme boucliers humains par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul et engageaient ces derniers à déposer les armes, à renoncer au terrorisme et à permettre l'évacuation des civils pris au piège dans la zone du conflit, appuyaient la proposition faite par le Secrétaire général d'envoyer une mission humanitaire dans la zone de conflit, demandaient instamment au Gouvernement sri-lankais d'apporter son soutien à cette mission, et engageaient vivement les parties à respecter le droit international humanitaire.

### **Fidji**

Le 20 avril, lors de consultations officieuses, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation dans les Fidji.

Le Secrétaire général adjoint a évoqué la crise constitutionnelle qui avait éclaté lorsque le Gouvernement intérimaire avait déclaré l'état d'urgence le 10 avril, la suspension de l'application de la Constitution, le report à 2014 des élections législatives et la dissolution des tribunaux.

À l'issue de cette rencontre, le Président s'est adressé à la presse pour indiquer que les membres du Conseil étaient profondément préoccupés par la situation dans les Fidji, y compris par l'abrogation de la Constitution, demandaient que la démocratie soit restaurée et rappelaient qu'ils appuyaient les efforts faits par le Secrétaire général pour régler la situation.

## **IV. Moyen-Orient**

### **Iraq**

Le 16 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses sur les activités du Conseil international consultatif et de contrôle et du Fonds de développement pour l'Iraq. Le Contrôleur, Jun Yamasaki, a présenté un rapport sur la question.

### **Iraq/Koweït**

Le 16 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses pour examiner la question des nationaux du Koweït et des biens koweïtiens portés disparus depuis la guerre du Golfe de 1990/91 et leur rapatriement ou leur retour au Koweït, conformément aux dispositions des résolutions 1284 (1999) et 1859 (2008) du Conseil. Le Coordonnateur de haut niveau, S. E. M. l'Ambassadeur Gennady Tarasov, a présenté le rapport semestriel du Secrétaire général sur la question. Les membres sont convenus que le Président du Conseil devait faire une déclaration à la presse.

### **Iraq**

Le 25 avril, le Président a donné lecture d'une déclaration à la presse dans laquelle le Conseil condamnait dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes perpétrés à Bagdad et à Diyala les 23 et 24 avril. Parallèlement, le Conseil a réaffirmé qu'il appuyait le Gouvernement iraquien et qu'il était bien résolu à lutter contre toutes les formes de terrorisme.

### **Situation au Moyen-Orient**

Le 20 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que très peu de progrès avaient été accomplis vis-à-vis des principaux éléments de la résolution 1860 (2009), à savoir : l'engagement des parties en faveur d'un cessez-le-feu durable; l'ouverture des points de passage pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et du matériel nécessaire au relèvement; et la réconciliation entre Palestiniens. Il a souligné que le Secrétaire général comptait bien que le processus de paix allait reprendre au Moyen-Orient, l'objectif étant de parvenir à créer un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et d'instaurer une paix israélo-arabe globale, comme l'envisageait le Conseil de sécurité dans ses résolutions. Il a déclaré que la situation à Gaza et dans le sud d'Israël demeurerait instable du fait de l'absence d'un

cessez-le-feu approprié, et il a fait observer que 30 roquettes et obus de mortier avaient été tirés par des militants palestiniens contre le sud d'Israël pendant la période considérée. Il a également mis l'accent sur les efforts déployés par l'Égypte pour lutter contre la contrebande d'armes à travers la frontière de Gaza, et informé le Conseil que les activités d'implantation de colonies s'étaient poursuivies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est pendant la période à l'examen et devaient être gelées. À l'issue de la séance, le Conseil a tenu des consultations officieuses. Les membres ont souligné qu'il fallait parvenir à un cessez-le-feu stable, appliquer les dispositions des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil et ouvrir les points de passage de Gaza pour permettre l'acheminement d'une plus grande quantité d'aide humanitaire et de biens et matériels essentiels.

## V. Europe

### Kosovo

Le 16 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses et entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les faits nouveaux concernant la situation au Kosovo et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

### Chypre

Le 30 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses pour examiner la situation à Chypre.

Le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, qui a déclaré que les négociations entre les parties chypriotes turques et chypriotes grecques avaient été satisfaisantes dans l'ensemble, tout en soulignant cependant que le règlement définitif du conflit devrait être approuvé par les deux communautés, par voie de référendums distincts organisés simultanément.

À l'issue des consultations officieuses, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle il a autorisé son président à faire une déclaration en son nom (S/PRST/2009/10). Il y saluait les progrès accomplis par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et renouvelait son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général.

## VI. Questions thématiques

### Médiation et règlement des différends

Le 21 avril, le Conseil a tenu un débat public sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médiation et règlement des différends », et sur le rapport du Secrétaire général sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives (S/2009/189).

Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a évoqué la création du Groupe de l'appui à la médiation et d'une équipe de réserve d'experts de la médiation, indiqué qu'il importait de collaborer avec les États Membres, les organisations régionales et les organisations non

gouvernementales pour favoriser la médiation, et appuyé le recours à des médiateurs dans le cadre de la planification et de la gestion des processus de paix.

À l'issue de cet exposé, les 15 membres du Conseil et les représentants de neuf autres délégations ont pris la parole. À la reprise de la séance, le Conseil a entendu des déclarations des représentants de 19 délégations supplémentaires.

À la fin du débat, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/8). Le Conseil y reconnaissait l'importance de la médiation, qui devait intervenir dès le début de tout conflit, soulignait l'importance des initiatives prises par le Secrétaire général pour promouvoir la médiation, et reconnaissait la contribution importante que les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et les autres parties prenantes apportaient au règlement pacifique des différends.

### **Les enfants et les conflits armés**

Le 29 avril, le Conseil a tenu un débat public, présidé par la Ministre des affaires étrangères du Mexique, Patricia Espinosa Cantellano, pour examiner le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/63/785-S/2009/158).

Le Conseil a entendu une déclaration du Secrétaire général. Ensuite, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a présenté le rapport du Secrétaire général, soulignant qu'il fallait établir un lien direct entre le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et les comités des sanctions, et rappelant la recommandation formulée dans le rapport tendant à ce que l'on élargisse les critères appliqués pour déterminer quels groupes devaient figurer dans les annexes aux rapports du Secrétaire général.

Après la présentation du rapport, le Conseil a entendu des déclarations du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Ann Veneman, et d'une ex-enfant soldat originaire d'Ouganda, Grace Akallo.

Les 15 membres du Conseil et les représentants de 58 autres délégations ont ensuite fait des déclarations, faisant part de leur préoccupation face à la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés au mépris du droit international humanitaire, ainsi qu'au meurtre et aux mutilations d'enfants, aux viols et autres violences sexuelles ainsi qu'aux enlèvements dont étaient victimes des enfants, au refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire et aux attaques visant des écoles.

À la fin du débat, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/9), dans laquelle celui-ci indiquait qu'il avait l'intention de prendre dans les trois mois des mesures en vue de définir de nouveaux critères concernant l'inscription dans les annexes aux rapports du Secrétaire général des parties commettant à l'encontre d'enfants des actes prohibés par le droit international, qu'il fallait davantage appuyer le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, en particulier s'agissant de la suite donnée à ses recommandations, et qu'il fallait mettre un terme à l'impunité et traduire en justice les auteurs de violations en faisant appel le cas échéant aux mécanismes de justice internationale.